

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFOS DU 02 JUIN 2015

LANCEMENT DE DEUX ENQUETES PUBLIQUES RELATIVES AU RECLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Afin d'augmenter la dotation globale de fonctionnement financée par l'état qui prend en compte les kilomètres de voiries et être éligible aux subventions (contrat triennal de voirie, dotation d'équipement des territoires ruraux, amendes de police...) le Conseil Municipal lors de la séance du 11/05/2015 a décidé de lancer deux enquêtes publiques sur les conseils du Commissaire – Enquêteur :

- ↳ Une enquête publique relative à la régularisation des emprises de voiries et d'espaces verts du lotissement « L'Ouche à Catherine » en vue de son incorporation dans le domaine public communal, ainsi qu'au classement dans le domaine public communal d'un terrain contigu supportant les réseaux dudit lotissement.
- ↳ Une enquête publique unique relative au classement dans le domaine public communal :
 - de la parcelle cadastrée section C n°189 et d'une partie du chemin rural n°1 dit « Chemin des Orchidées »,
 - de l'emprise d'une partie des voies situées à l'intérieur de la propriété dénommée « Le Parc de Fay » : (Allée du Parc, Allée de Plessis-Bellière et le futur parking de la Salle polyvalente),

A cet effet, les enquêtes publiques se dérouleront en même temps pendant 16 jours en Mairie de FAY-LES-NEMOURS (77167) du 15 juin 2015 à 15 heures au 30 juin 2015 à 20 heures.

Les pièces du dossier seront déposées et tenues à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public :

- les LUNDI, MARDI et VENDREDI, de 16 heures 30 à 18 heures,
- et les JEUDI, de 10 heures 30 à 12 heures.

Toute personne désirant obtenir des renseignements sur ces dossiers pourra s'adresser à Monsieur le Maire de FAY-LES-NEMOURS.

Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de FAY-LES-NEMOURS dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur Jean BAUDON, géomètre-expert retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur ; il se tiendra à la disposition du public en mairie de FAY-LES-NEMOURS les :

- Lundi 15 juin 2015 de 15 heures à 18 heures,
- Samedi 20 juin 2015 de 9 heures à 12 heures (ouverture exceptionnelle de la mairie),
- Mardi 30 juin 2015 de 17 heures à 20 heures.

Pendant la durée des enquêtes, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes déposés en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège des enquêtes (Mairie, 30 rue Grande – 77167 FAY-LES-NEMOURS). Aucune observation ne pourra être transmise par voie électronique.

Après examen des observations consignées ou annexées aux registres, le Commissaire Enquêteur transmettra les dossiers avec ses rapports dans lesquels figureront ses conclusions motivées à Monsieur le Maire, dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

A l'issue des enquêtes publiques, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur l'approbation des projets mentionnés ci – dessus.

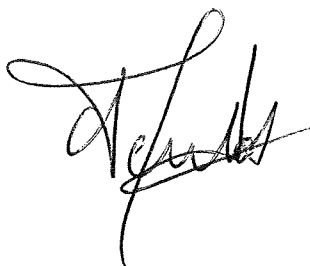
Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de FAY-LES-NEMOURS ainsi qu'à la Préfecture de Seine-et-Marne pendant un an à dater de la date de clôture de l'enquête.

REMERCIEMENTS

Les parents de Mattéo, qui va de mieux en mieux, souhaitent vous adresser à tous des remerciements chaleureux pour tous les soutiens et témoignages de sympathie que vous leur avez adressés. Ils nous donnent régulièrement des nouvelles de Mattéo et nous nous réjouissons de voir sa santé s'améliorer de jour en jour.

Bien Cordialement,

Le Maire,
Christian PEUTOT



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjoints
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr